

au Règlement (CE)

HYDROXYDE DE SODIUM 29%

Version 2.0 Date d'impression 28.10.2022

Date de révision 17.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : HYDROXYDE DE SODIUM 29%

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

substance/du mélange

: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées

: Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été

identifiée

Remarques

: Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne

sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Indufarm N.V.

> Leon Bekaertstraat 5 BE 8770 Ingelmunster

: +32 (0)51-624245 Téléphone

Téléfax

Adresse e-mail : info@indufarm.com Site internet : www.indufarm.com

Numéro d'appel d'urgence 1.4.

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL:

+32(0)70/245.245

80000001437 1/20 FR



Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique -

Bilthoven

TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008							
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger				
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1		H290				
Corrosion cutanée	Catégorie 1A		H314				
Lésions oculaires graves	Catégorie 1		H318				

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-

chimiques

Se référer à la section 9/10 pour les informations

physicochimiques.

Effets potentiels sur

l'environnement

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à

l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence



Prévention : P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se

doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter

la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P390 Absorber toute substance répandue pour

éviter qu'elle attaque les matériaux

environnants.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• hydroxyde de sodium

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

			Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		
Com	posants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
hydroxyde de	e sodium				
NoIndex NoCAS NoCE	: 011-002-00-6 : 1310-73-2 : 215-185-5	>= 25 - <= 30	Met. Corr.1 Skin Corr.1A Eye Dam.1	H290 H314 H318	
No. enr. REACH EU	: 01-2119457892-27-xxxx		Limite de concentration spécifique		



Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 % Skin Corr. 1A; H314 >= 5 %

Skin Corr. 1B; H314

2 - < 5 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de

la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Appeler immédiatement un médecin. Laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec

les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les

urgences ophtalmiques.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne

jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS

faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas

d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

pendant la lutte con

l'incendie

Produits de combustion

dangereux

Une combustion incomplète peut provoquer la formation de

produits de pyrolyse toxiques.

: La formation de fumées caustiques est possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de

protection particuliers des

pompiers

Méthodes spécifiques

d'extinction

Conseils supplémentaires

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.Porter un vêtement de protection adéquat

(combinaison complète de protection)

Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un

équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas

respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas

d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage

: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire

: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques



Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Polyéthylène. Polypropylène; Chlorure de polyvinyle; Matériaux non adaptés

pour les conteneurs: Aluminium; Zinc. Cuivre

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites



d'exposition professionnelle.

Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,0 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,0 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée.

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA): 2 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre

respiratoire.

Protection respiratoire conforme à EN 141.

En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de

respiration indépendant de l'air ambiant.

Type de filtre : P2 filtre

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.

La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le

produit / la préparation

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des

premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel



Délai de rupture >= 8 hÉpaisseur du gant 0,5 mm

: Polyisoprène Matériel Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

: Caoutchouc nitrile Matériel

: >= 8 h Délai de rupture Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.

Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

: Caoutchouc fluoré Matériel

Délai de rupture : >= 8 h Épaisseur du gant : 0,4 mm

: Chlorure de polyvinyle Matériel

: >= 8 h Délai de rupture : 0,5 mm Épaisseur du gant

Protection des yeux

: Lunettes de protection Conseils

Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils Vêtements étanches

Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Conseils généraux

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide

Etat physique liquide



Couleur incolore

Odeur inodore

Seuil olfactif : Non applicable

: < 12 °C Point/intervalle de fusion

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de

décomposition

Donnée non disponible

Température de

décomposition auto-accélérée

(TDAA)

Donnée non disponible

14 - 15 рΗ

> Concentration: 100 % Méthode: (calculé)

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité 1090 g/l (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Taux de dissolution Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible



Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,274 g/cm3 (20 °C)

solution 25%

env. 1,34 g/cm3 (20 °C)

solution 30%

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Corrosif(ve) au contact avec des métaux Réactions aux métaux

non précieux (aluminium, zinc) par dégagement d'hydrogène.

Réagit exothermiquement avec l'eau. Réagit

exothermiquement avec les acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières à éviter: Acides. Métaux légers, Alcools, Hydrocarbure

halogéné.



FR

HYDROXYDE DE SODIUM 29%

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de : Hydrogène

décomposition dangereux

800000001437 / Version 2.0

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

	Toxicité aiguë					
	Oral(e)					
	Orai(e)					
Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.						
	Inhalation					
	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.					
	Dermale					
	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.					
	Irritation					
	Peau					
Résultat	: Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.					
	Yeux					
Résultat	: Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.					
	Sensibilisation					
Résultat	: Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.					
	Effets CMR					
	Propriétés CMR					
Cancérogénicité	: Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.					
Mutagénicité	 Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP. 					
Toxicité pour la reproduction	 Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP. 					
	Toxicité pour un organe cible spécifique					
Exposition unique						

11/20



PROXYDE DE	E SODIUM 29%						
Remarques	: Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement						
·	CLP.						
	Exposition répétée						
Remarques	: Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.						
	Autres propriétés toxiques						
	Toxicité à dose répétée						
	Donnée non disponible						
	Danger par aspiration						
	Non applicable,						
omposant:	hydroxyde de sodium NoCAS 1310-73						
	Toxicité aiguë						
	Oral(e)						
	Pas de données valides disponibles.						
	·						
Inhalation							
	Pas de données valides disponibles.						
	Dermale						
	Pas de données valides disponibles.						
	Irritation						
	Peau						
Résultat	: Très corrosif (Lapin) (Aucune directive n'a été appliquée) Corrosif						
	Yeux						
Résultat	: effets corrosifs (Lapin; Substance d'essai: solution 10%) (OCDE ligne directrice 405)Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE						
	Sensibilisation						
Résultat	: non sensibilisant(e) (Humain) (Aucune directive n'a été appliquée)Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas						
	11 1 / 1						



révélé de propriétés sensibilisantes.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Pas de références expérimentales disponibles pour la

cancérogénicité.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Tératogénicité Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

: Ne doit pas altérer la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2				
Toxicité aiguë						
Poisson						



CL50 : 125 mg/l (Gambusia affinis; 96 h) (Aucune directive n'a été

appliquée)

CL50 145 mg/l (Poecilia reticulata; 24 h) (Aucune directive n'a été

appliquée)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 40,4 mg/l (Ceriodaphnia (puce d'eau); 48 h) (Aucune directive n'a

été appliquée)

algue

: Donnée non disponible

Bactérie

CE50 : 22 mg/l (Photobacterium phosphoreum; 15 min) (EPS 1/RM/24)

12.2. Persistance et dégradabilité

J-73-Z	hydroxyde de sodium NoCAS	Composant:							
	Persistance et dégradabilité								
Persistance									
	: Donnée non disponible	Résultat							
	Biodégradabilité								
_	Biodégradabilité								

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent

pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2			
	Bioaccumulation				

Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol



Composant:	hydroxyde de sodium	NoCAS 1310-73-2
	Mobilité	

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant: hydroxyde de sodium		NoCAS 1310-73-2		
	Résultats des évaluations PBT et vPvB			

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH

ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Composant:	mposant: hydroxyde de sodium		
	Information écologique supplémentair	re	
Résultat	 Effets nocifs sur les organismes aquati valeur du pH. Généralement une neutralisation est n déversement des eaux usées dans les Ne pas déverser dans les eaux de surf 	nécessaire avant le s stations d'épuration.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire

conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit

de pénétrer dans les égouts. Contacter les services

d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur

contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux

réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION RID : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

IMDG: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C5; 80; (E)

d'identification du danger; Code de

restriction en tunnels)

RID-Classe : 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C5; 80

d'identification du danger)
IMDG-Classe

(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II RID : II IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non Dangereux pour l'environnement selon RID : non Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la Point n°:, 3; Listé

800000001437 / Version 2.0



fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Composant:

hydroxyde de sodium

No.-CAS 1310-73-2

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) Numéro CE:, 215-185-5; Listé

Règlement (CE) N° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, Annexe III: Liste des substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des restrictions prévues

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 2 %; Défriser les cheveux: Utilisation générale; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

pH < 12,7.; régulateur de pH pour dépilatoires; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 4,5 %; Défriser les cheveux: Utilisation professionnelle; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

pH < 11.; Utilise comme régulateur de pH autre que pour dépilatoires; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 5 %; Solvant clou cuticule; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

État actuel de notification



Numéro de notification

HYDROXYDE DE SODIUM 29%

hydroxyde de sodium:
Source réglementaire

EINECS OUI 215-185-5 DSL OUI KECI (KR) OUI 97-1-136 KECI (KR) OUL KE-31487 ENCS (JP) OUI (1)-410(1)-410ISHL (JP) OUI **NZIOC** OUI HSR001547 **INSQ** OUI

Notification

IN IECSC OUI
ONT INV OUI
TCSI OUI
PICCS (PH) OUI
TSCA OUI
VN INVL OUI
TH INV OUI

TH INV OUI 2815.11
TH INV OUI 2815.12
TH INV OUI 55-1-01354
PHARM (JP) OUI

PHARM (JP) OUI AU AIICL OUI

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Abréviations et acronymes

AU AIICL Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)

FBC facteur de bioconcentration

DBO demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

CLP classification, étiquetage et emballage

CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DCO demande chimique en oxygène

DNEL dose dérivée sans effet

DSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure

des substances



EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes

ELINCS liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS (JP) Japon. Liste des lois Kashin-Hou

SGH système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques

IECSC Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP) Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR) Corée. Inventaire des produits chimiques existants

CL50 concentration létale médiane

LOAEC concentration minimale avec effet nocif observé

LOAEL dose minimale avec effet nocif observé

dose minimale avec effet observé

NDSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure

des substances

NLP ne figure plus sur la liste des polymères **NOAEC** concentration sans effet nocif observé

NOAEL dose sans effet nocif observé

NOEC concentration sans effet observé

NOEL dose sans effet observé

NZIOC Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

LEP limite d'exposition professionnelle
ONT INV Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT persistant, bioaccumulable et toxique

PHARM (JP) Japon. Liste des pharmacopées

PICCS (PH) Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances

chimiques

PNEC concentration prédite sans effet

N° REACH Autor. REACH - Numéro d'autorisation

N° REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation

ConsDemAutor.

STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC substance extrêmement préoccupante

TCSI Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants

TH INV Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

TSCA USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

UVCB substances de composition inconnue ou variable, produits de

réaction complexes ou matières biologiques

VN INVL Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

vPvB très persistant et très bioaccumulable



Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

Informations de formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos

connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les

propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxide de sodium

Version 1.1

Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

N°.	Titre	Groupe d'utilisa teurs princip aux (SU)	Secteur d'utilisat ion (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environn ement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de la substance - liquide	3	8	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	1	NA	ES035
2	Fabrication de la substance - solide	3	8	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	1	NA	ES057
3	Utilisation industrielle	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15	2, 4, 6a, 6b, 7	NA	ES065
4	Utilisation professionnelle	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15	8a, 8b, 8d, 9a	NA	ES067
5	Utilisation privée	21	NA	20, 35, 39	NA	8a, 8b, 8d, 9a	NA	ES075

PA100920_002 1/22 FR



au Règlement (CE)

Hydroxide de sodium

Version 1.1 Date

Date de révision 30.01.2013

Date d'impression 30.01.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de la substance - liquide			
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou er préparations sur sites industriels		
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)		
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)		
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances		
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1			

	· ·	· ·	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%	
Autres conditions opératoires	Exposition continue		
données affectant l'exposition de l'environnement			
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., En général la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH entre 6 et 9. Ceci apparait également dans les tests standards de l'OECD sur les organismes aquatiques., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.	



au Règlement (CE)

au Regiement (CE)			
Hydroxide de sodium	1		
Version 1.1		Date d'impression 30.01.2013	
Date de révision 30.01.2013			
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les eaux usées devraient être réutilisés ou déchargés avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.	
2.2 Scénario de contribution PROC3, PROC4, PROC8a		on des travailleurs pour: PROC1, PROC2,	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	200 jours/ an	
	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour	
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Utiliser des systèmes clos ou couvrir les contenants ouverts (ex : écrans) Transport par tuyaux, remplissage/vidange technique des barils avec des systèmes automatisés (pompes à succion etc.) Utilisation de pinces et de bras de saisie avec de longues poignés pour une utilisation manuelle afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler au dessus de la tête d'un autre)		
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
Mesures organisationnelles pour	Remplacer, quand approprié, les procédés manuels par des procédés automatisés et/ou clos. Ceci permettrait d'éviter les brumes, aérosols et les éventuelles éclaboussures irritants.		
prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles		
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Matière : nitrile - caoutchouc, caoutchouc fluoré, épaisseur de matière : 0,35-		
PA100920 002	3/22	FR	
= • • =	J, 22		



au Règlement (CE)

Hydroxide de sodium

Version 1.1 Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au déchargement de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Quand les mesures de gestion du risque liées à l'environnement sont mises en oeuvre, il n'y a pas d'exposition aux boues activées d'une usine de traitement des eaux usées et il n'y a pas d'exposition aux eaux de surface. Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte car il n'est pas pertinent pour la substance. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Si émis dans l'air comme aérosol aqueux, la substance sera rapidement neutralisée suite à sa réaction avec CO2 (ou un acide). Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. La voie d'épandage des boues n'est pas pertinente pour l'émission dans les sols agricoles comme il n'y aura pas d'absorption de la substance dans les particules de matière dans les STEP. En cas d'émission dans le sol, l'absorption dans les particules du sol seront négligeables. En fonction de la capacité tampon du sol, les groupes OH- seront neutralisés dans l'eau interstitielle du sol ou le pH peut augmenter. La bioaccumulation ne se produira pas.

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9	Valeur d'exposition modelée, très basse pression de vapeur, Sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,17mg/m³	0,17
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9	Valeur d'exposition mesurée, le pire des cas	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,33mg/m³	0,33
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9	Valeur d'exposition mesurée, le pire des cas	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,14mg/m³	0,14

Cette substance est corrosive. Pour la manipulation de substances et formulations corrosives, les contacts cutanés immédiats ne se produisent qu'occasionnellement et il est supposé que l'exposition cutanée quotidienne répétée peut être négligée. L'exposition cutanée à la substance n'a pas été quantifiée. Il n'est pas attendu que la substance soit détectable au niveau systémique dans le corps en suivant une manipulation et des conditions

PA100920_002 4/22 FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxide de sodium

Version 1.1

Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

d'utilisation normales Les effets systémiques du NaOH après une exposition cutanée ou par inhalation ne doivent pas se produirent.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment). Si les données mesurées ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval peut utiliser un outil de scaling approprié comme ECETOC TRA.

Note importante : en prouvant l'utilisation sûre en comparant les estimations des expositions avec les DNEL long-terme, la DNEL aigüe doit alors être couverte (conformément au guide R.14, les niveaux d'exposition aigus peuvent être dérivés en multipliant l'estimation d'exposition long terme par 2).

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail. Une ventilation générale est une bonne pratique sauf si il y a une ventilation avec aspiration localisée



au Règlement (CE)

Hvdr	oxide	de so	odium
,	- 21		

Version 1.1 Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

1. Titre court du scénario d'e	exposition 2: Fabrication	de la substance - solide		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels			
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substa les produits pétroliers)	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)		
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)			
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances			
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1				
	Concentration de la	Couvre les teneurs de la substance dans le produit		

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1			
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Exposition continue		
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., En général la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH entre 6 et 9. Ceci apparait également dans les tests standards de l'OECD sur les organismes aquatiques., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.	

PA100920_002 6/22 FR



au Règlement (CE)

Hydroxide de sodium

Version 1.1

PA100920_002

Date d'impression 30.01.2013

FR

Date de révision 30.01.2013

2.2 Scénario de contribution PROC3, PROC4, PROC8a		ion des travailleurs pour: PROC1, PROC2,	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	200 jours/ an	
Frequence et durée à dillisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour	
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Utiliser des systèmes clos ou couvrir les contenants ouverts (ex : écrans) Transport par tuyaux, remplissage/vidange technique des barils avec des systèmes automatisés (pompes à succion etc.) Utilisation de pinces et de bras de saisie avec de longues poignés pour une utilisation manuelle afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler au dessus de la tête d'un autre)		
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements,	Remplacer, quand approprié, les procédés manuels par des procédés automatisés et/ou clos. Ceci permettrait d'éviter les brumes, aérosols et les éventuelles éclaboussures irritants.		
les dispersions, et les expositions	Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles		
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
respiratoire avec un filtre approuvé (P porter des gants de protection chimiqu Matière : butyl-caoutchouc, PVC, polylatex naturel, épaisseur de matière : 0 Matière : nitrile - caoutchouc, caoutchour personnelle, de l'hygiène et de la santé		ion chimique. PVC, polychloroprène avec revêtement intérieur en matière : 0,5mm, temps de pénétration : >480min lo, caoutchouc fluoré, épaisseur de matière : 0,35-on : >480min	
	porter des lunettes de sécurité bien serrées, un écran facial Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection Si les éclaboussures risquent de se produire : Bottes en caoutchouc ou en plastique		
3. Estimation de l'exposition	n et référence de sa sour	ce	

7/22



au Règlement (CE)

Hydroxide de sodium

Version 1.1 Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

Environnement

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au déchargement de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Quand les mesures de gestion du risque liées à l'environnement sont mises en oeuvre, il n'y a pas d'exposition aux boues activées d'une usine de traitement des eaux usées et il n'y a pas d'exposition aux eaux de surface. Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte car il n'est pas pertinent pour la substance. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Si émis dans l'air comme aérosol aqueux, la substance sera rapidement neutralisée suite à sa réaction avec CO2 (ou un acide). Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. La voie d'épandage des boues n'est pas pertinente pour l'émission dans les sols agricoles comme il n'y aura pas d'absorption de la substance dans les particules de matière dans les STEP. En cas d'émission dans le sol, l'absorption dans les particules du sol seront négligeables. En fonction de la capacité tampon du sol, les groupes OH- seront neutralisés dans l'eau interstitielle du sol ou le pH peut augmenter. La bioaccumulation ne se produira pas.

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC9 modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2	Valeur d'exposition modelée, Faible pulvérulence, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m³	0,01
PROC3, PROC9	Valeur d'exposition modelée, Faible pulvérulence, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,1mg/m³	0,1
PROC4, PROC8a	Valeur d'exposition modelée, Faible pulvérulence, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m³	0,5
PROC9	Valeur d'exposition mesurée, le pire des cas	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,26mg/m³	0,26

Cette substance est corrosive. Pour la manipulation de substances et formulations corrosives, les contacts cutanés immédiats ne se produisent qu'occasionnellement et il est supposé que l'exposition cutanée quotidienne répétée peut être négligée. L'exposition cutanée à la substance n'a pas été quantifiée. Il n'est pas attendu que la substance soit détectable au niveau systémique dans le corps en suivant une manipulation et des conditions



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxide de sodium

Version 1.1

Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

d'utilisation normales Les effets systémiques du NaOH après une exposition cutanée ou par inhalation ne doivent pas se produirent.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment). Si les données mesurées ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval peut utiliser un outil de scaling approprié comme ECETOC TRA.

Note importante : en prouvant l'utilisation sûre en comparant les estimations des expositions avec les DNEL long-terme, la DNEL aigüe doit alors être couverte (conformément au guide R.14, les niveaux d'exposition aigus peuvent être dérivés en multipliant l'estimation d'exposition long terme par 2).

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail. Une ventilation générale est une bonne pratique sauf si il y a une ventilation avec aspiration localisée



au Règlement (CE)

Hydroxide de sodium

Date d'impression 30.01.2013 Version 1.1

Date de révision 30.01.2013

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Exposition continue	
Domaine d'application	Utilisation industrielle
Eau	Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient
	Substance dans le Mélange/l'Article Exposition continue Domaine d'application

PA100920_002 10/22



au Règlement (CE)

		au Réglement (CE)	
Hydroxide de sodiun	1		
Version 1.1		Date d'impression 30.01.2013	
Date de révision 30.01.2013	•		
libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		minimisées., En général la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH entre 6 et 9. Ceci apparait également dans les tests standards de l'OECD sur les organismes aquatiques., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les eaux usées devraient être réutilisés ou déchargés avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.	
		ion des travailleurs pour: PROC1, PROC2, 8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15	
	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrement	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour	
requerice et durée à dillisation	Fréquence d'utilisation	200 jours/ an	
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Utiliser des systèmes clos ou couvrir les contenants ouverts (ex : écrans) Transport par tuyaux, remplissage/vidange technique des barils avec des systèmes automatisés (pompes à succion etc.) Utilisation de pinces et de bras de saisie avec de longues poignés pour une utilisation manuelle afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler au dessus de la tête d'un autre)		
	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
Mesures organisationnelles pour	Remplacer, quand approprié, les procédés manuels par des procédés automatisés et/ou clos. Ceci permettrait d'éviter les brumes, aérosols et les éventuelles éclaboussures irritants.		
prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles		
Conditions et mesures en relation	Domaine d'application	Utilisation industrielle	
PA100920_002	11/22	FR	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxide de sodium

Version 1.1

Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé En cas de poussière ou de formation d'aérosol : utiliser une protection respiratoire avec un filtre approuvé (P2) porter des gants de protection chimique.

Matière: butyl-caoutchouc, PVC, polychloroprène avec revêtement intérieur en latex naturel, épaisseur de matière: 0,5mm, temps de pénétration: >480min Matière: nitrile - caoutchouc, caoutchouc fluoré, épaisseur de matière: 0,35-

0,4mm, temps de pénétration : >480min

Si les éclaboussures risquent de se produire : porter des lunettes de sécurité bien serrées, un écran facial Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection Bottes en caoutchouc ou en plastique

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au déchargement de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Quand les mesures de gestion du risque liées à l'environnement sont mises en oeuvre, il n'y a pas d'exposition aux boues activées d'une usine de traitement des eaux usées et il n'y a pas d'exposition aux eaux de surface. Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte car il n'est pas pertinent pour la substance. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Si émis dans l'air comme aérosol aqueux, la substance sera rapidement neutralisée suite à sa réaction avec CO2 (ou un acide). Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. La voie d'épandage des boues n'est pas pertinente pour l'émission dans les sols agricoles comme il n'y aura pas d'absorption de la substance dans les particules de matière dans les STEP. En cas d'émission dans le sol, l'absorption dans les particules du sol seront négligeables. En fonction de la capacité tampon du sol, les groupes OH- seront neutralisés dans l'eau interstitielle du sol ou le pH peut augmenter. La bioaccumulation ne se produira pas.

Travailleurs

modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13,		Travailleur - inhalation - aigu - local	0,17mg/m³	

PA100920_002 12/22 FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxide de sodium

Version 1.1

Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

PROC14, PROC15, PROC19, PROC23, PROC24				
PROC1, PROC2	solide, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,01mg/m³	
PROC3, PROC15	solide, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,1mg/m³	
PROC4, PROC5, PROC14	solide, Pas de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,2mg/m³	
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	solide, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,5mg/m³	
PROC23	solide, avec equipement de protection respiratoire (90%)	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,4mg/m³	
PROC24	solide, avec equipement de protection respiratoire (90%)	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,5mg/m³	

Cette substance est corrosive. Pour la manipulation de substances et formulations corrosives, les contacts cutanés immédiats ne se produisent qu'occasionnellement et il est supposé que l'exposition cutanée quotidienne répétée peut être négligée. L'exposition cutanée à la substance n'a pas été quantifiée. Il n'est pas attendu que la substance soit détectable au niveau systémique dans le corps en suivant une manipulation et des conditions d'utilisation normales Les effets systémiques du NaOH après une exposition cutanée ou par inhalation ne doivent pas se produirent. Basé sur les mesures au lieu de travail et suivant les mesures de gestion des risques proposées contrôlant l'exposition du travailleur et professionnel, l'exposition de l'inhalation est inférieure à la DNFI.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment). Si les données mesurées ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval peut utiliser un outil de scaling approprié comme ECETOC TRA.

Note importante : en prouvant l'utilisation sûre en comparant les estimations des expositions avec les DNEL long-terme, la DNEL aigüe doit alors être couverte (conformément au guide R.14, les niveaux d'exposition aigus peuvent être dérivés en multipliant l'estimation d'exposition long terme par 2).

PA100920_002 13/22 FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément

No. 1907/2006	
	au Règlement (CE)
Hydroxide de sodium	
Version 1.1	Date d'impression 30.01.2013
Date de révision 30.01.2013	
Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Ev	
Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessain. Une ventilation générale est une bonne pratique sauf si il y a	e mais une bonne pratique de travail. une ventilation avec aspiration localisée

PA100920_002 14/22 FR



au Règlement (CE)

Hydroxide d	e sodium
-------------	----------

Version 1.1 Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation professionnelle			
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)		
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire		
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos		

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC9a

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
Autres conditions opératoires	Exposition continue		
données affectant l'exposition de l'environnement			
conditions et mesures techniques	Domaine d'application	Utilisation professionnelle	
au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements,	Eau	Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans	
i			

PA100920_002 15/22 FR



		au Règlement (CE)	
Hydroxide de sodiun	า		
Version 1.1		Date d'impression 30.01.2013	
Date de révision 30.01.2013			
d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		les eaux de surface les recevant soient minimisées., En général la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH entre 6 et 9. Ceci apparait également dans les tests standards de l'OECD sur les organismes aquatiques., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux	
		usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les eaux usées devraient être réutilisés ou déchargés avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.	
		ion des travailleurs pour: PROC1, PROC2, C9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15	
	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrement	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour	
1 requested of dares a difficultient	Fréquence d'utilisation	200 jours/ an	
	Domaine d'application	Utilisation professionnelle	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Utilisation de pinces et de bras de saisie avec de longues poignés pour une utilisation manuelle afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler au dessus de la tête d'un autre) Si possible, utiliser des distributeurs et pompes spécialement conçues pour éviter aux éclaboussures/déversements/expositions de se produire.		
	Domaine d'application	Utilisation professionnelle	
Mesures organisationnelles pour	Remplacer, quand approprié, les procédés manuels par des procédés automatisés et/ou clos. Ceci permettrait d'éviter les brumes, aérosols et les éventuelles éclaboussures irritants.		
prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	 a) éviter de travailler sans corrosives et principalement procédures de sécurité ens 	ne/procédé identifié à risque doivent être formés pour protection respiratoire et b) comprendre les propriétés nt les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les seignées par l'employeur t s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles	
Conditions et mesures en relation	Domaine d'application	Utilisation professionnelle	
PA100920_002	16/22	FR	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxide de sodium

Version 1.1

Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé En cas de poussière ou de formation d'aérosol : utiliser une protection respiratoire avec un filtre approuvé (P2)

porter des gants de protection chimique.

Matière: butyl-caoutchouc, PVC, polychloroprène avec revêtement intérieur en latex naturel, épaisseur de matière: 0,5mm, temps de pénétration: >480min Matière: nitrile - caoutchouc, caoutchouc fluoré, épaisseur de matière: 0,35-0,4mm, temps de pénétration: >480min

Si les éclaboussures risquent de se produire : porter des lunettes de sécurité bien serrées, un écran facial Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

Bottes en caoutchouc ou en plastique

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au déchargement de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Quand les mesures de gestion du risque liées à l'environnement sont mises en oeuvre, il n'y a pas d'exposition aux boues activées d'une usine de traitement des eaux usées et il n'y a pas d'exposition aux eaux de surface. Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte car il n'est pas pertinent pour la substance. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Si émis dans l'air comme aérosol aqueux, la substance sera rapidement neutralisée suite à sa réaction avec CO2 (ou un acide). Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. La voie d'épandage des boues n'est pas pertinente pour l'émission dans les sols agricoles comme il n'y aura pas d'absorption de la substance dans les particules de matière dans les STEP. En cas d'émission dans le sol, l'absorption dans les particules du sol seront négligeables. En fonction de la capacité tampon du sol, les groupes OH- seront neutralisés dans l'eau interstitielle du sol ou le pH peut augmenter. La bioaccumulation ne se produira pas.

Travailleurs

modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11,		Travailleur - inhalation - aigu - local	0,17mg/m³	

PA100920 002 17/22 FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxide de sodium

Version 1.1

Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

			ı	,
PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC23, PROC24				
PROC1, PROC2	solide, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,01mg/m³	
PROC3, PROC15	solide, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,1mg/m³	
PROC4, PROC5, PROC11, PROC14	solide, Pas de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,2mg/m³	
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	solide, pas de LEV, Pas de protection respiratoire	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,5mg/m³	
PROC23	solide, avec equipement de protection respiratoire (90%)	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,4mg/m³	
PROC24	solide, avec equipement de protection respiratoire (90%)	Travailleur - inhalation - aigu - local	0,5mg/m³	

Cette substance est corrosive. Pour la manipulation de substances et formulations corrosives, les contacts cutanés immédiats ne se produisent qu'occasionnellement et il est supposé que l'exposition cutanée quotidienne répétée peut être négligée. L'exposition cutanée à la substance n'a pas été quantifiée. Il n'est pas attendu que la substance soit détectable au niveau systémique dans le corps en suivant une manipulation et des conditions d'utilisation normales Les effets systémiques du NaOH après une exposition cutanée ou par inhalation ne doivent pas se produirent. Basé sur les mesures au lieu de travail et suivant les mesures de gestion des risques proposées contrôlant l'exposition du travailleur et professionnel, l'exposition de l'inhalation est inférieure à la DNEL.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment). Si les données mesurées ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval peut utiliser un outil de scaling approprié comme ECETOC TRA.

Note importante : en prouvant l'utilisation sûre en comparant les estimations des expositions avec les DNEL long-terme, la DNEL aigüe doit alors être couverte (conformément au guide R.14, les niveaux d'exposition aigus



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément

No. 1907/2006	and Displayment (OC)
Hydroxide de sodium	au Règlement (CE)
	5
Version 1.1	Date d'impression 30.01.2013
Date de révision 30.01.2013	
peuvent être dérivés en multipliant l'estimation d'exposit	ion long terme per 2)
Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de	
Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas néces Une ventilation générale est une bonne pratique sauf si il	saire mais une bonne pratique de travail. y a une ventilation avec aspiration localisée

PA100920_002 19/22 FR



au Règlement (CE)

Hvd	roxide	de so	dium
,			

Version 1.1

PA100920_002

Date d'impression 30.01.2013

FR

Date de révision 30.01.2013

1. Titre court du scénario d'e	xposition 5: Utilisation p	rivée	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)		
Catégorie de produit chimique	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels		
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos		
2.1 Scénario de contribution ERC8d, ERC9a	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b,	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	5 1 1 1		
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Cette matière et son contenant doivent être éliminés d'une manière sûre (ex : envoi à un ce de recyclage des déchets)., Si le container est le jeter de la même manière que les déchets ménagers., Les batteries doivent-être recyclée autant que possible (ex : envoi dans un centre recyclage des déchets)., La récupération de la substance dans les piles alcalines comprend la vidange de l'électrolyte, la collecte et la neutralisation.		
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC20, PC35, PC39			
Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre les teneurs de la substance dans le produit	

20/22



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxide de sodium

Version 1.1

Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

	Substance dans le Mélange/l'Article	jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrement	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Il est nécessaire d'utiliser un étiquetage de l'emballage résistant pour éviter son autodétérioration et la perte de l'intégrité de l'étiquette pendant une utilisation normale et le stockage du produit. Le manque de qualité de l'emballage provoque la perte physique de l'information sur les dangers et les instructions d'utilisation.	
	Mesures pour le consommateur	En cas de poussière ou de formation d'aérosol : utiliser une protection respiratoire avec un filtre approuvé (P2)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Utilisations des consommateurs liées aux produits déjà dilués qui vont ensuite être neutralisés rapidement dans les égouts, bien avant d'arriver à la STEP ou l'eau de surface.

Consommateurs

ConsExpo et SprayExpo

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC20, PC35, PC39	Evalué seulement pour l'utilisation la plus critique, (Utilisation de la substance dans un nettoyant par spray pour les fours)	Consommateur - inhalation - aigu - local	0,3 - 1,6mg/m³	<1

L'exposition à court terme calculée est légèrement supérieure à la DNEL long terme par inhalation mais inférieure à la limite d'exposition professionnelle court terme La substance sera rapidement neutralisée en raison de sa réaction avec CO2 (ou autres acides) L'exposition des consommateurs à la substance dans les batteries est nulle parce que les batteries sont scellées et ont un entretien à longue durée de vie.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'utilisateur avail travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion

PA100920_002	21/22	FR



au Règlement (CE)

Hydroxide de sodium

Version 1.1 Date d'impression 30.01.2013

Date de révision 30.01.2013

des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PCs listés précédemment) Si les données mesurées ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval peut utiliser un outil de scaling approprié comme le logiciel ConsExpo.

Note importante : en prouvant l'utilisation sûre en comparant les estimations des expositions avec les DNEL long-terme, la DNEL aigüe doit alors être couverte (conformément au guide R.14, les niveaux d'exposition aigus peuvent être dérivés en multipliant l'estimation d'exposition long terme par 2).

PA100920_002 22/22 FR